

## Règlement du Concours de joutes oratoires

Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre 2024, la Délégation de l'Union européenne et les États membres organisent un Concours de joutes oratoires encadré par les règles suivantes :

### **Règle 1:**

Le Concours de joutes oratoires est ouvert aux étudiants et jeunes camerounais âgés au plus de 30 ans au 31 décembre 2024, titulaires d'une licence ou d'un Master dans n'importe quelle filière des sciences sociales, sciences humaines et sciences juridiques et politiques.

### **Règle 2:**

Tous les candidats désireux de participer au concours des joutes oratoires doivent préparer un exposé sur l'un des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou sur l'un des droits consacrés dans la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

Ledit exposé doit faire ressortir un problème prégnant auquel est confrontée la concrétisation du droit choisi dans la société camerounaise en particulier, mais sans s'y limiter. Ledit exposé doit répondre aux plus hauts standards de qualité académique et éviter d'utiliser, sous peine de rejet, un langage outrageant ou insultant.

L'exposé doit faire ressortir l'urgence à agir pour la promotion et la garantie du droit visé en faisant une analyse objective de la société camerounaise, africaine ou mondiale. Sur la base de faits avérés, il doit pouvoir attirer l'attention sur la fragilité d'un droit ou d'une liberté fondamentale. Il peut s'appuyer sur des expériences vécues ou rapportées.

### **Règle 3:**

Tout candidat au Concours des joutes oratoires est prié de faire parvenir à la Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun le texte de son exposé sur trois (03) pages maximum, police Times New Roman, interligne 1,5 suivis de son CV. L'adresse électronique d'envoi des exposés est la suivante: [DELEGATION-CAMEROON@eeas.europa.eu](mailto:DELEGATION-CAMEROON@eeas.europa.eu). Bien vouloir faire précéder votre mail des formules de politesse et de l'objet dudit mail (Concours de joutes oratoires).

### **Règle 4:**

La date limite de réception des textes visés à la règle 3 est fixée au 03 novembre 2024 à 23 heures 59 minutes. Le Comité de sélection aura alors jusqu'au 08 novembre 2024 pour annoncer les noms des 15 candidats présélectionnés. La sélection finale des 8 candidats qui participeront à la phase finale du Concours aura lieu le 20 novembre. La phase finale du concours se tiendra le 10 décembre 2024.

**Règle 5:**

Les candidatures féminines et la diversité linguistique sont fortement encouragées dans le cadre du présent Concours. Une préférence sera donnée aux candidats capables de présenter leurs exposés dans un mix des deux langues officielles que sont l'anglais et le français.

**Règle 6:**

Pendant la finale du concours, chaque candidat aura un maximum de cinq (05) minutes pour présenter son exposé. Les candidats seront jugés sur la base des critères suivants: la maîtrise du sujet, la maîtrise de la ou les langues utilisées, la fluidité de la présentation (éloquence), la clarté du texte, l'intérêt du sujet, son actualité ainsi que sa contextualisation à la société camerounaise de même que la problématique soulevée au regard des grands défis actuels aussi bien au plan national, régional qu'international.

**Règle 7:**

Le jury du Concours sera constitué du panel des Ambassadeurs de l'Union européenne et de ses États membres. Il sera également constitué d'un panel de participants sélectionnés au hasard dans la salle le jour même du Concours.

Le panel d'experts notera les différents candidats sur 70 tandis que le panel de participants évaluera les différents candidats sur 30 sur la base des critères d'évaluation mentionnés plus haut. Une note finale sur 100 sera attribuée à chacun des candidats, ce qui permettra de déterminer les trois meilleurs candidats. En cas de classement ex aequo, le candidat arrivé en tête dans le classement du panel des Ambassadeurs aura la préséance.